



FAIRE
GRAND
DIR

LES
INITIA
TIVES

POUR QUE L'ILLETTRISME RECULE

2015/2017



Cette action
est cofinancée par
l'Union Européenne
Le temps s'engage
en France

FAIRE CONNAÎTRE LES RÉUSSITES

Depuis sa création, l'ANLCI met à disposition de ceux qui agissent des repères simples, des outils et des guides de bonnes pratiques pour qu'ils n'aient pas à réinventer ce qui existe déjà.

Pour que chacun puisse s'inspirer de ce qui marche, pour que les initiatives contre l'illettrisme se multiplient, l'ANLCI conduit un programme national, le Forum Permanent des Pratiques, qui a la caractéristique d'être déployé localement.

UN **NOUVEAU CYCLE** DE DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES 2015-2017, **EN QUATRE ÉTAPES** :

Étape n°1 Identifier les bonnes pratiques locales (étape réalisée)

Il s'agit de recenser les solutions qui ont fait leurs preuves localement pour résoudre le problème de l'illettrisme.

Comment réussir l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme ?

Comment consolider les compétences de base pour faciliter l'obtention du permis de conduire ?

Comment préparer l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté avec les compétences de base pendant le service militaire volontaire ?

Comment mobiliser les ressources d'un territoire pour favoriser l'accès des salariés aux compétences de base ?

...

Voir carte des pratiques en région au verso.

POUR QUE L'ILLETTRISME RECULE

Étape n°2 Rédiger des guides pour agir (1^{er} semestre 2016)

Les acteurs engagés localement sont invités à participer à un atelier organisé par l'ANLCI. Ils y décrivent leurs solutions, leur méthode de prise en charge de l'illettrisme, listent les conditions de réussite, détaillent les méthodes pédagogiques, les écueils à éviter...

À partir de ces éléments, l'expert accompagnateur missionné par l'ANLCI rédige un guide pratique, conçu comme un mode d'emploi pour agir.

Étape n°3 Partager les bonnes pratiques dans chaque région (2nd semestre 2016)

Une rencontre régionale est organisée pour donner une plus grande lisibilité à ces travaux, les diffuser, améliorer le service rendu aux personnes, renforcer le réseau des intervenants de la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional.

Étape n°4 Diffuser largement les bonnes pratiques et des guides pour agir (2017)

Une plateforme en ligne est mise en place par l'ANLCI, véritable « banque » des bonnes pratiques, d'outils et des ressources mis à la disposition de tous ceux qui souhaitent agir contre l'illettrisme sans savoir comment s'y prendre. Fin 2017, un temps fort national de clôture, la « Cité des Pratiques », est organisé pour proposer des ateliers, des plénières et des actions qui facilitent la prise en main des guides pour agir.

À NOTER

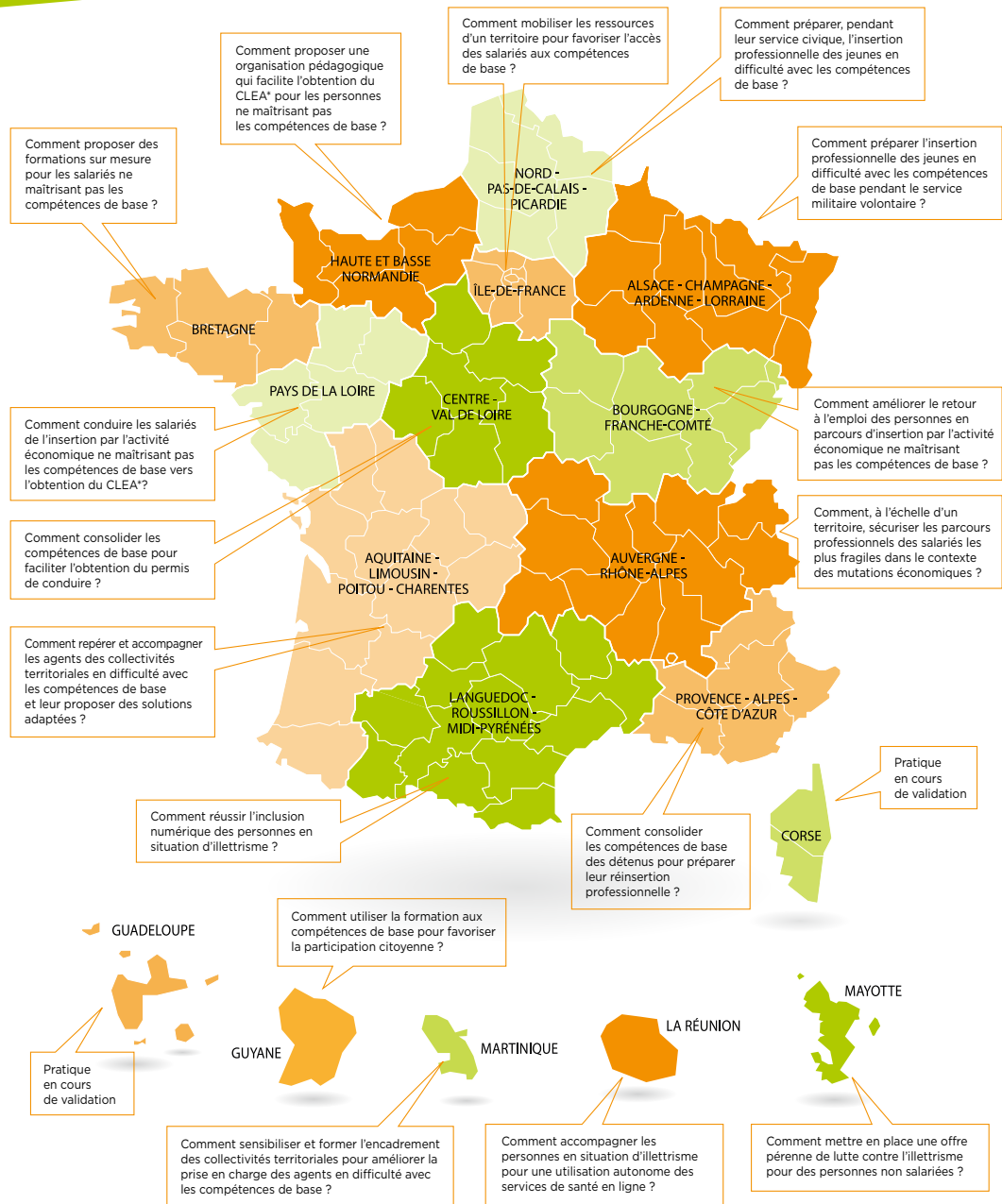
Un axe thématique transversal : la lutte contre la fracture numérique

Les « journées du numérique » sont organisées les 2 et 3 juin 2016 à Lyon afin de valoriser toutes les initiatives qui concourent à l'inclusion numérique des personnes confrontées à l'illettrisme.

En savoir plus sur www.anlci.gouv.fr

2015/2017

CARTE DES PRATIQUES EN RÉGION



En savoir plus sur www.ancli.gouv.fr / 04 37 37 16 80 : informations pratiques, calendrier, contacts des chargés de mission régionaux et nationaux de l'ANCLI en charge de la conduite et de l'animation de ce programme.